

## Compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 8 juillet 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT et Jean-Claude TALLOBRE.

Absentes excusées: Mesdames Françoise DOUBLET et Claudine PASTRE.

Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande au Conseil l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant des amortissements de travaux sur le budget Assainissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

- 1) **Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2021** : aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.
- 2) **Délibération : changement d'affectation des biens de section au motif d'intérêt général (réserves incendie) :**
  - a) Section Malgascon : parcelle F 229 d'une superficie de 1740 ca.
  - b) Section Trintinhac : section de Lidenne : parcelle F 473 d'une superficie de 2143 ca.Pour pouvoir installer les deux réserves incendie, il est nécessaire de changer d'affectation ces 2 parcelles, qui sont actuellement des biens de section, et qui vont être transféré en bien privé de la commune. Etant donné le motif d'intérêt général, les ayants droits n'ont pas à être consulté, seul le Conseil municipal valide. Adopté à l'unanimité.
- 3) **Délibération : Achat de terrain à Auvergne Habitat pour le projet de construction de Mairie : parcelle B922 (lotissement Le Verger) d'une contenance de 548 m<sup>2</sup> :**

Après débats, le Conseil autorise à la majorité (7 voix pour, 1 voix contre (Y. DARNE) et 1 abstention (G. PITOT)) M. le Maire a acheter cette dite parcelle, au prix de 13 000 €, sous réserve de l'étude de sol conforme (au frais du vendeur).
- 4) **Délibération : au budget assainissement, amortissement de travaux réalisés en 2018 (2280 €) sur une durée de 30 ans (relevé de géomètre aux villages de La Morge et Flaghac).** Adopté à l'unanimité.
- 5) **Courrier de M. Dominique ROUVEAU pour occupation de biens de section** : Le Conseil est favorable à l'installation de bacs à fleurs devant son garage, sous réserve qu'ils soient démontables.

## **6) Divers :**

- \* Assainissement sur Flaghac et La Morge : point sur le projet.
- \* Panneaux de signalisation : 1 STOP à l'intersection du lotissement Le Verger et la RN 102 ; 1 ZONE PARTAGEE à Trintinhac ; 3 STATIONNEMENT CAMPING CAR sur la place.
- \* Urbanisme : Langeac veut renégocier une nouvelle convention pour le traitement des dossiers.
- \* Four de Flaghac : un problème de couverture signalé.

La séance est levée à 22h00.